

# ESPACE CIVIQUE

JUIN 2006 – n°18

**BARGEMON, CALLAS, CHÂTEAUDOUBLE,  
CLAVIERS, FIGANIERES, MONTFERRAT.**



## INCERTITUDES

**E**n 2006, les règles de subventionnement des collectivités, communes et intercommunalités changeront.

Ainsi en a décidé la majorité départementale, dans un légitime souci de rationalisation et d'efficacité, mais aussi, quoiqu'elle s'en défende (mollement) sous la pression de la décentralisation des charges, cadeau de J.P. RAFFARIN.

Le groupe de la Gauche varoise du Conseil général s'est abstenu. A cela deux raisons : trop d'incertitudes demeurent quant à l'application du nouveau dispositif ; s'il y a des économies à réaliser, ce n'est pas sur le dos des petites communes.

Pour le Président du Conseil général l'engagement financier du Département envers les communes, à commencer par les plus petites, sera maintenu au niveau qu'on

lui connaît. A regarder de plus près le dispositif on se demande pourtant comment on pourra y parvenir. Examinons le de plus près.

Il se veut un volet de la politique de « territorialisation » du Département.

En français standard, cela signifie qu'à côté des politiques départementales générales, dont le champ d'application est l'ensemble du territoire et qui se traduisent dans des « schémas » (schéma gérontologique, schéma des ressources et de l'approvisionnement en eau, schéma touristique ou carte scolaire etc.), il y a place pour une approche spécifique par secteurs. Le découpage a été fait sur la base des SCOT, plus ou moins corrigés.

*(suite page 12)*

## Les aides du Conseil général

Si l'on additionne les aides aux communes, aux particuliers et aux associations, les aides à l'investissement et au fonctionnement, elles se sont montées à **3 396 757 €** en 2005, pour l'ensemble du canton de Callas.



*Première conférence du Territoire Dracénie*

## Aides financières aux communes, syndicats du canton

Globalement, pour l'ensemble des communes et nos deux syndicats, directement ou indirectement s'agissant des opérations de compétence CAD, elles se montent à :

- **782 517 € en fonctionnement**(709 777 € en 2004)
- **2 318 645 € en investissement**(1 884 899 € en 2004) auxquels s'ajoutent 135 000 € de travaux réalisés par les services techniques du département, pour le compte des collectivités.



*Inaugurations à Montferrat...*

*... et à Claviers*

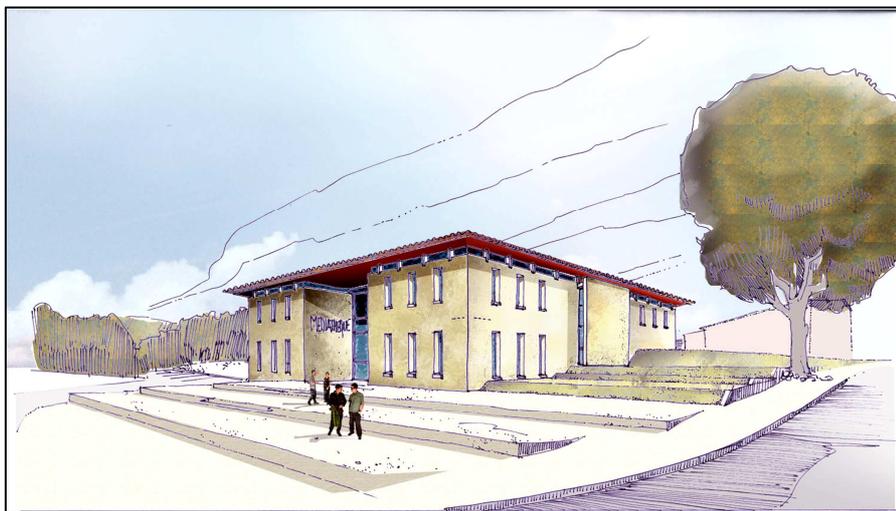
Avec 516 101 € de subventions, Châteaudouble se place en tête du classement après Claviers en 2004.

Les inaugurations en 2005 en portent la marque.

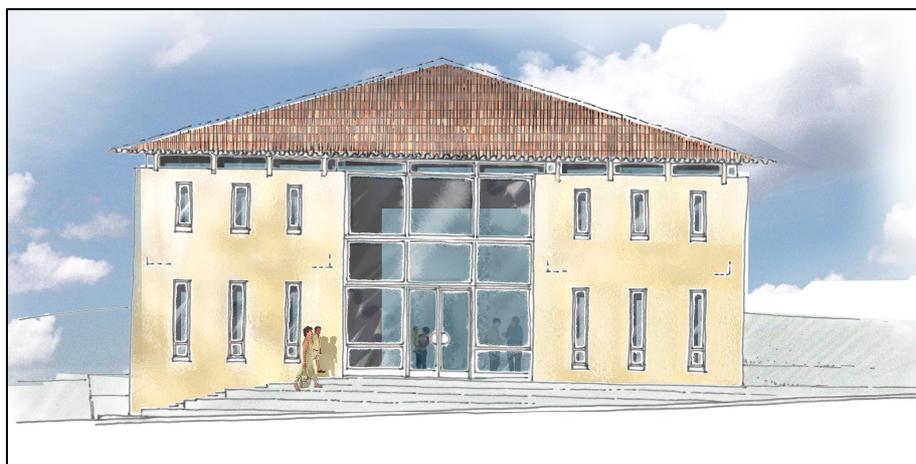
Chaque commune a porté son effort sur un domaine particulier :

- Réfection des voiries et réseaux, travaux dans les bâtiments publics à Bargemon, Callas et Claviers ;
- Construction de la médiathèque communautaire à Figanières (300 000 €) ;
- Réhabilitation du centre ancien à Montferrat (298 200 €) ;
- Restauration de la Tour (première et deuxième tranche) à Châteaudouble (145 869 €).





*La future médiathèque  
logithèque de Figanières*



	Bargemon	Callas	Châteaudouble	Claviers	Figanières	Montferrat	SIVOM SIE	<b>Total général</b>
<b>Fonctionnement</b>								
Affaires scolaires	8 575	7 602	4 529	2 326	8 202	4 098		
Centre aéré					5 100			
Bonification intérêts	4 444				4 892			
Droits mutation et FCTP	90 002	107 072	134 606	88 490	103 632	146 307		
Dotations petites communes			15 000	15 000				
Divers			5 887		3 886		22 867	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>103 021</b>	<b>114 674</b>	<b>160 022</b>	<b>105 816</b>	<b>125 712</b>	<b>150 405</b>	<b>22 867</b>	<b><u>782 517</u></b>
<b>Investissements</b>								
Amendes de police	15 000	5 000	11 700	3 700	9 500			
Par la CAD	65 200	45 000			300 000	48 200		
Investissement	312 000	107 786	504 401	90 210	147 331	416 641	236 976	
<b>Total investissements</b>	<b>392 200</b>	<b>157 786</b>	<b>516 101</b>	<b>93 910</b>	<b>456 831</b>	<b>464 841</b>	<b>236 976</b>	<b><u>2 318 645</u></b>

Parmi toutes les actions des communes aidées par le Conseil Général, les chantiers de débroussaillage et d'entretien de la forêt, mobilisant des détenus du Centre pénitentiaire de Draguignan, encadrés par des employés communaux et l'association d'insertion SENDRA, doivent faire l'objet d'une mention spéciale.

Les partenaires sont les communes, le Juge de l'Application des Peines du TGI de Draguignan et le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), sous la responsabilité desquels l'opération s'effectue et SENDRA.

Ajoutons la participation de « TED petit bus » assurant la liaison entre le chantier et le centre pénitentiaire, où les détenus retournaient chaque soir dormir.



*Réunion sur le terrain  
avec les acteurs institutionnels  
des chantiers de débroussaillage*



*Une action de qualité professionnelle*

Ces chantiers ont été subventionnés par le Conseil Général et la Région, dans le cadre de leurs aides habituelles à l'entretien des ouvrages de DFCI.

Ce type d'action, positif sur tous les plans, fait désormais partie des programmes d'aide du Conseil Général et du Conseil Régional.

Partie de Figanières, étendue à Callas, l'opération a donné toute satisfaction.

La collectivité a bénéficié d'un travail de qualité et les détenus se sont vus offrir, certains pour la première fois, l'occasion de participer à une œuvre socialement reconnue.

Cela a eu un effet très positif après leur libération, ce qui est le plus important.

Tous les spécialistes savent qu'une réinsertion réussie est le meilleur moyen d'éviter la récidive.

## Les aides aux associations

En 2005, les associations cantonales ont bénéficié d'une aide financière de 102 270 €. C'est un chiffre non négligeable, mais inférieur à 2004 : 146 576 €.

<u>FIGANIERES</u>	<u>CALLAS</u>	<u>BARGEMON</u>
Société de chasse 500	Festival de musique 23 000	Bargemon loisirs 8 200
Centre d'animation 4 500	Lei caminaires 300	Bargemon loisirs (séjour cantonal) 4 400
Ecureuil en fête 2 200	Office de tourisme 500	Comité des fêtes 3 200
Tennis club 2 000	CEPAI 460	Syndicat d'initiatives 1 500
Football club vétérans 600	Football club cantonal 2 000	Lire à Bargemon 2 000
Crèche 10 986		Société de chasse 500
Judo club 500		
Handi basket 2 200		
Anciens combattants 500		
<b><u>Total 23 986 €</u></b>	<b><u>Total 26 260 €</u></b>	<b><u>Total 18 800 €</u></b>
<u>MONTFERRAT</u>	<u>CHATEAUDOUBLE</u>	<u>CLAVIERS</u>
Montferrat 2000 10 400	CADAC 2 000	Foyer Rural 2 200
Loisirs et culture 2 100	Cavaliers de Suleiman 3 300	Comité des Fêtes 1 830
Cercle des travailleurs 1 500	Crèche Dorémi 8 894	
Football club 1 000		
<b><u>Total 15 000 €</u></b>	<b><u>Total 14 194 €</u></b>	<b><u>Total 4 030 €</u></b>

Cette baisse est due aux difficultés de fonctionnement de certaines associations, à la mauvaise orientation des demandes, mais surtout au resserrement du budget du Conseil Général et au contrôle bureaucratique toujours plus tatillon.

Désormais, il faut déposer les dossiers dans les délais sous peine de les voir s'entasser sur place.

Il est conseillé aux responsables des associations de bâtir leurs dossiers de demandes de subvention dès le premier semestre de l'année en cours, pour l'année suivante.

Le problème majeur auquel on se heurte, c'est le contingentement des crédits d'animation, alors même que la demande ne cesse d'augmenter.

Il suffit de voir son évolution dans le canton de Callas.

Le système en vigueur est à bout de souffle et il est indispensable de le remettre à plat. Beaucoup en sont conscients mais pour l'heure, aucune perspective d'évolution en vue.

D'une manière générale, il faut privilégier les demandes d'aides au titre de programmes autres que les crédits d'animation : culture, insertion, jeunesse et sport, agriculture...selon l'objet.

Les subventions sont essentiellement des aides au fonctionnement, très rarement à l'investissement.

**Les investissements importants doivent être réalisés dans le cadre de la commune, qui peut bénéficier, elle, d'aides à l'investissement.**

Ne pas hésiter à demander conseil, c'est du temps gagné.



*Le Conseiller Général du canton,  
Le Président sortant de Bargemon Loisirs,  
Et le Maire de Bargemon.*

## **Aides indirectes**

Le collègue Jean Cavaillès, la maison de retraite Bouen Seren et son SIAD, établissements cantonaux du Conseil Général, bénéficient des aides prévues dans ces deux secteurs.

L'aide indirecte la plus importante est celle apportée aux communes par les services techniques du Département.

Elles consistent essentiellement en des réfections, faucardage de chemins communaux ou pistes forestières. En valeur, cela représente 10 000 € pour Bargemon, 44 000 € pour Châteaudouble, 2 500 € pour Claviers, 11 500 € pour Figanières, 44 100 € pour Montferrat et 23 600 € pour le SIVOM.

**Au total, l'équivalent de 135 700 € de travaux au bénéfice des communes.**

## **Les aides aux particuliers et organismes professionnels**

En 2005, elles ont concerné la formation au BAFA et au BFAD (49 235 € pour 215 dossiers), le logement (6 790 €), le Syndicat SPAM (1 600 €) **pour un total de 57 625 €.**

## Sur les routes

### Travaux 2005

RD	Nature des travaux	Commune	Montant en €
RD 25	Mise en sécurité mur de soutènement de la route Fourniture et pose de glissières de sécurité Travaux divers (purges, pluvial, béton) Instabilité de falaise	Callas Bargemon	117 899
RD 51	Aménagement carrefour avec chemin des Avals Mise en œuvre de la signalisation horizontale		29 116
RD 55	Aménagement accotement Travaux divers (purges, pluvial, béton)	Bargemon	12 033
RD 154	Busage de caniveaux Mise en œuvre de la signalisation horizontale Travaux divers (purges, pluvial, béton)	Figanières	28 347
RD 955	Aménagement carrefour entrée village Mise en œuvre de la signalisation horizontale Travaux divers (purges, pluvial, béton)	Montferrat	46 991
RD 19	Mise en œuvre de la signalisation horizontale Béton bitumineux Fourniture et pose de glissières de sécurité		147 291
RD 54	Fourniture et pose de glissières de sécurité Travaux divers (purges, pluvial, béton)	Figanières	9 093
<b>TOTAL : 390 770</b>			



*Visite sur le terrain avec  
l'Ingénieur de la DDE, M. Vazia*



*Des filets de protection efficaces*

Les années antérieures l'essentiel de l'effort a porté sur la RD 25, la sécurisation des gorges et l'accès à Châteaudouble.

En 2005, les gorges de Châteaudouble se sont encore rappelées à notre bon souvenir et des travaux en urgence, après coupure de la route, ont été réalisés pour un montant de 34 000 €.

### On retiendra trois choses de cet épisode :

- ✓ la réactivité du Conseil Général et de la DDE,
- ✓ que les travaux déjà réalisés ont été efficaces puisque les rochers qui se sont détachés ont été arrêtés par les filets de protection,
- ✓ qu'il faut poursuivre le programme de sécurisation. Les responsables des routes au Conseil Général en sont d'accord.

Avec 2005, cependant, c'est la mise à niveau du second axe essentiel pour notre canton (RD 54 et 955), l'accès à Canjuers, qui a vraiment commencé. 2,226 M€ de travaux ont été réalisés avec la première tranche (Sainte Roseline, la Catalane).

Le coût de la deuxième tranche, essentiellement réalisée au cours du premier semestre 2006, jusqu'aux quatre chemins de Figanières est lui de 2 M€.

Chacun aura pu constater la qualité de ce nouveau réseau.

Il est acquis qu'un rond point sera créé aux Quatre Chemins de Figanières.

Vu le nombre d'accidents, ce ne sera pas un luxe.

Par ailleurs, en décembre 2005, l'assemblée départementale a validé le programme de créneaux de dépassements à créer le long de l'axe.



Les travaux sur la RD 54



Le premier sera réalisé en même temps que le rond point des Quatre Chemins, dans la ligne droite en direction de La Motte.

Tout cela prendra évidemment du temps, mais les budgets sont tels qu'il ne saurait en être autrement.

Chacun pourra constater que les engagements pris deviennent chaque année un peu plus réels.

Au total, entre les investissements évoqués, les travaux d'entretien et d'intérêt cantonal (390 806 €), **le Conseil Général aura dépensé sur les routes du canton de Callas, en 2005, près de 3M€.**

# Budget de fiscalité 2006.

## Le contexte national

La discussion et le vote du budget primitif 2006 sont intervenus dans un contexte national très particulier : la décentralisation façon Raffarin et les dispositions de la loi de finances 2006.

La décentralisation c'est d'abord le transfert aux collectivités, de charges qui évolueront plus vite que les recettes censées les compenser au départ.

Le différentiel pour 2006 est estimé nationalement à 1 milliard d'euros. La croissance du rendement de la TIPP (+0,5 %) sera bien loin d'y suppléer. Quant à la taxe sur les contrats d'assurance, la possibilité pour les départements d'en moduler le taux ne semble plus à l'ordre du jour.

S'agissant de la loi de finances 2006, deux dispositions à retenir qui donneront leur plein effet en 2007 : la limitation de la Taxe Professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée et le « bouclier fiscal ».

Pour ceux qui ignoraient tout de cette invention extraordinaire, il s'agit de limiter à 60 % des revenus la charge de l'impôt dont doivent s'acquitter les plus gros contribuables.

Selon le député UDF Charles de Courson, « *plus de deux tiers du coût du bouclier fiscal profitera à 16 800 contribuables imposables à l'ISF, pour 280 M€* » permettant à certains d'entre eux « *d'être exonérés d'impôts locaux sur leur résidence principale* ».

Les taxes d'habitation et foncière, entrent, en effet, dans le calcul du plafond, les collectivités locales devront prendre en charge, au prorata de ces contributions dans le montant de l'impôt, le remboursement du dépassement. Cette charge est globalement estimée à une quarantaine de millions d'euros.

Ainsi donc, les contribuables, insolemment heureux de ne pas voir leur contribution fiscale dépasser 60 % de leurs revenus, en s'acquittant de leur impôt, non seulement subviendront aux charges de la gestion communale, départementale ou régionale, mais viendront en aide aux plus malheureuses victimes de l'ISF !

## La section de fonctionnement.

Elle table sur une quasi stabilité, autour de 104 M€, des allocations d'insertion RMI, RMA, Contrats d'avenir et une augmentation de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers de 101 M€ à 103,5 M€. Les estimations nationales, plus pessimistes font état d'une augmentation de 6 % des allocataires RMI-RMA et d'un surcoût non compensé de l'ordre de 500 M€ pour les Départements.

Stabilisation aussi à 64 M€ des dépenses d'Aides Personnalisées d'Autonomie, et hausse de 2 M€ de la contribution de

l'Etat. Stabilisation des dépenses, augmentation des recettes de l'autre, d'ordinaire on observe plutôt le contraire.

Côté recettes, par contre, les droits de mutation, en progrès de 19,1 %, devraient rapporter 31 M€ de plus et les impôts directs, malgré la forte progression des taux 37,7 M€ de plus.

192,65 M€ (plus que l'ensemble des dotations de l'Etat), 69 % du produit de la fiscalité directe, voilà ce qui est attendu des droits de mutation en 2006 !

D'évidence, quoi qu'on dise, toutes les lois de décentralisation ne se ressemblent pas.

Le transfert des droits de mutation aux Départements dans le cadre de la décentralisation 82/85 aura été, pour le Var en tous cas, une vraie bénédiction, la manne qui, avec la cassette laissée par la gestion Soldani, aura permis 20 années de finances départementales florissantes. Rien à voir à ce qu'on peut attendre de la TIPP.

Ces facilités passées expliquent, pour une grande part, le retard mis à réduire les dépenses qui pouvaient l'être. Ce projet de budget, le fait pour la première fois.

L'effort le plus clair porte sur les dépenses de personnel, dont le taux de croissance est depuis des années nettement supérieur à celui des dépenses globales, celui des dépenses de personnel des services sociaux, généralement mis en avant, restant modéré.

Le BP 2005 tablait sur une augmentation de 13,2 % des charges de personnel. Les comptes administratifs indiquent une progression de 27,1 % en 2004, 13,4 % en 2003, 14,2 % en 2002 et 12,6 % en 2001

Cette année, elle reste limitée à 5,6 % (8 % pour les services sociaux) contre 6,3 % pour les dépenses globales.

Cependant la rigueur ne se mesure pas d'abord à la hauteur des engagements budgétaires mais aux politiques qu'ils permettent. En période de vaches maigres, l'obligation de définir des priorités,

exercice politiquement risqué, est encore plus impérative.

Les aides perpétuées au fonctionnement des communes dites « en difficulté » ne se justifient pas, leur potentiel financier les plaçant largement au dessus de la masse des communes varoises. Pour les trois principales, il oscille entre 669 €/h pour la plus pauvre et 740 €/h pour la moins riche. Le potentiel financier moyen des communes de 1000 à 3500 h est de 591€/h ; 540€/h si on ne tient pas compte des 5 communes dont le potentiel financier est supérieur à 130 % du potentiel financier moyen de la strate. Ces aides sont pourtant reconduites cette année encore.

On s'interroge aussi sur les raisons du gel des crédits de la culture et du logement (domaines tenus généralement pour prioritaires). Pourquoi un taux de progression de 2,6 % des dépenses de fonctionnement des collèges, mais de 4,5 % de celles relatives au sport et de 7,4 % des services généraux ?

Il était possible d'aller plus loin qu'une réduction de 8 % des subventions au tourisme. En l'état actuel elles représentent plus des aides de confort à un secteur qui fonctionnerait aussi bien sans elles, qu'une nécessité.

Par contre, les dépenses à caractère social augmentant de 4,1 % d'une année sur l'autre, il est excessif de les rendre responsables des difficultés du Département, comme le laisse entendre le rapport de présentation budgétaire.

## **La section d'investissement.**

Que les dépenses d'équipement baissent d'environ 9 % par rapport à 2005, marque incontestablement un tournant.

Vu les efforts antérieurs du Département et les contraintes présentes, cela reste compréhensible ; s'agissant notamment des collèges, domaine où il a été continu et fort.

Cependant, on aurait pu penser qu'en période de restriction, le Département se focaliserait sur ses compétences essentielles ; ce n'est pas toujours le cas.

En matière de voirie, par exemple, si globalement la ligne budgétaire augmente légèrement, les crédits destinés au réseau départemental baissent de près de 8 M€, quand les participations aux réseaux non départementaux progressent de 8,5 M€.

Pourquoi aussi accepter de financer un hôpital, compétence que l'Etat n'a pas encore réussi à transférer aux collectivités locales ?

Parce qu'il n'a plus d'argent ? Que n'a-t-il organisé méthodiquement son insolvabilité !

Rien que l'abattement de 20 % sur le foncier non bâti lui coûtera, cette année 140 M€, dont à peine un tiers ira dans la poche d'agriculteurs qui d'ailleurs ne demandaient rien.

En 2007, les effets associés de la réforme de la Taxe Professionnelle et du bouclier fiscal, représentent un manque à gagner de l'ordre de 1,8 milliards d'euros et on ne sait rien de l'impact des autres mesures contenues dans la loi de finances pour 2006.

Gageons que cela représente un certain nombre d'hôpitaux.

On s'étonnera aussi, le mot est faible, de la modestie des programmes eau, assainissement, maîtrise des déchets ménagers, entretien des zones débroussaillées.

A-t-on déjà oublié que depuis deux ans la pénurie s'installe l'été dans le Var, qu'une station d'épuration sur deux présente des dysfonctionnements sérieux dus à leur vétusté, que l'entretien régulier des interfaces et des ouvrages de DFCI sont la meilleure protection contre les incendies de forêts ?

## **La fiscalité directe.**

Elle augmente à un niveau jamais vu :

+ 9,6 % pour l'impôt sur les ménages, auxquels vont s'ajouter 1,8 % de valorisation des bases, soit 11,4 %, après les 7,6 % de l'année passée (5,9 % de hausse du taux plus 1,7 % de hausse nominale des bases) ; +8,5 % pour le taux de TP.

Une fois encore, la charge portera largement plus sur les ménages que sur les entreprises, dont la contribution n'a cessé de baisser. Après la suppression de la part salaire, le plafonnement de la contribution à 3,5 % de la valeur ajoutée fera que, dans le Var, la moitié des redevables ne sera pas affectée par la hausse.

Les ménages oui, sauf les plus riches, placés sous la protection du « bouclier fiscal », injustice supplémentaire.

C'est plus cela qui est choquant que l'augmentation de la fiscalité directe à laquelle, à la différence de 2005, il n'était pas possible d'échapper cette année, sauf à remettre en cause des politiques essentielles du Département.

Ceci dit, cette augmentation aurait pu être contenue au dessous de 5 % : par une plus grande maîtrise des dépenses, comme on l'a vu et en limitant le virement pour investissement au niveau de 2005 (2 M€ au lieu de 21,4 M€).

## **En conclusion.**

Une gestion plus stricte les années antérieures, d'autres choix budgétaires cette année, auraient permis de limiter l'augmentation de la fiscalité sur les ménages et de ne pas réduire à la portion congrue des programmes d'investissements aussi essentiels que l'eau et l'assainissement.

Cela explique que le groupe de la Gauche varoise ait voté contre le projet de budget 2006.

Pour ce qui nous concerne : la CAD, plus le canton de Comps dont les liens avec la Dracénie sont historiques et naturels.

C'est dans ce cadre que des « conférences de territoire », en liaison avec les services du Conseil Général, arrêteront leurs priorités s'agissant des services et des actions à privilégier, des « équipements structurants ». Le but est d'aboutir à des « contrats de territoire ».

La volonté d'adaptation des interventions du Conseil Général aux besoins du terrain se manifeste donc d'une double manière : le financement d'équipements et de services dont la vocation est de rayonner sur **l'ensemble d'un territoire**, le financement des **équipements communaux de proximité**, selon les modalités classiques.

Difficile donc de ne pas adhérer à la philosophie générale du nouveau dispositif, même si les élus des communes de moins de 3500 habitants garderont longtemps la nostalgie du programme « vie locale » et de ses 80 % de taux de subvention !

Les principes cependant sont une chose ; leur application une autre.

Le Conseil Général aura-t-il la capacité de maintenir au niveau actuel ses interventions en direction des communes rurales, tout en maintenant le soutien généreux au fonctionnement de grandes collectivités dont les difficultés ne ressortent pas de leur communication. Quels seront les effets de la réintroduction de ce qu'il faut bien appeler des quotas dans l'aide aux communes ?

Les aides aux intercommunalités ne risquent-elles pas de pénaliser le soutien aux communes ? Autant de questions pour l'heure sans réponse.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le plafond annuel des aides à l'investissement est fixé à 205 000 €. Châteaudouble, en 2005 et Claviers en 2004, ont obtenu plus du double.

Ce plafond est de 345 000 € pour les communes de 1000 à 3500 habitants. En 2005, Bargemon, Figanières et Montferrat les auront dépassé. Plutôt que des quotas annuels, des plafonds moyens sur la durée du mandat seraient préférables.

Par ailleurs, si les aides aux syndicats ne seront pas imputées sur le quota des communes, pour les communautés, d'agglomération ou de communes, il en ira différemment :

Pour elles, « 60 % des financements départementaux sont imputés sur les enveloppes des communes concernées au prorata de la population de chacune. »

Voilà qui promet quelques débats, voire quelques empoignades !

Nous sommes donc au milieu du gué et il faudra attendre au moins la fin 2006, sinon celle de l'exercice 2007, pour avoir une juste appréciation des effets du nouveau dispositif. A la demande des élus, des aménagements ont déjà été apportés, s'agissant par exemple du calendrier des programmations. D'autres viendront probablement. Alors attendons.

Pierre-Yves COLLOMBAT  
Conseiller Général du canton de Callas.

Site de Pierre-Yves COLLOMBAT : <http://www.collombat-py.fr>

#### **Sénateur du Var**

- Permanence : Chantal Auboin-Leroy – Montée de la Calade – BP 3 – 83830 Figanières  
Tél./fax : 04.94.70.92.58 – [senateur.collombat@wanadoo.fr](mailto:senateur.collombat@wanadoo.fr)

#### **Conseiller Général du canton de Callas**

- Toulon : Sylvie Foulon – 04.94.92.50.30 – fax : 04.94.92.50.32 – [sfoulon@cg83.fr](mailto:sfoulon@cg83.fr)
- Draguignan : Marie-Jo Piget – 04.94.50.46.85 – fax : 04.94.50.46.84 – [mpiget@cg83.fr](mailto:mpiget@cg83.fr)